

ries aussi dangereuses qu'insensées. Ils présentent aux appétits de la foule la propriété individuelle, qui n'est que la légitime récompense du travail et de l'économie, comme une odieuse usurpation. Ils excitent les passions malsaines contre l'industriel, ce travailleur spécial, plus intelligent, qu'ils qualifient de *maître* sans entrailles, de *despote* féodal, opprimant les serfs du travail. Ce jargon démocratique a été sérieusement écrit et reproduit comme une *perle* par plusieurs organes de la presse. Les meneurs poussent *l'ouvrier*, qu'ils séparent des autres travailleurs, contre tous ceux qui possèdent, pour que la guerre éclate et que le peuple surexcité se rende, dans son affolement, l'aveugle exécuteur de leurs sauvages desseins. Heureusement ces folles entreprises ne réussissent pas toujours ; mais dans leurs avortements mêmes, elles n'en jettent pas moins une sinistre lueur sur les destinées de la France.

Il ne faut pas se le dissimuler, la question sociale n'est généralement que la recherche des moyens les plus prompts et les plus sûrs de s'emparer de la propriété individuelle sous quelque forme qu'elle se manifeste. Parmi ces moyens, le plus redoutable et le plus invoqué de nos jours est l'omnipotence de l'Etat ; ce moyen est d'autant plus dangereux, que sous les apparences d'un intérêt général, il cache le despotisme le plus brutal et le plus absorbant. Dans ce système, il n'y a que des maîtres et des serviteurs, un despote et des esclaves. Partout où l'omnipotence de l'Etat apparaît, la liberté s'en va entraînant avec elle la propriété privée et la prospérité nationale. Voyez quels prodiges a enfanté parmi nous la liberté assurée du travail et de l'industrie. Voyez quelles richesses possèdent la nation dans les fortunes individuelles ! Tournez ensuite vos regards sur la Turquie, où l'Etat est encore tout et le peuple rien ; vous n'y verrez que despotisme, servitude, pauvreté. Qu'on y prenne garde : c'est vers cette extrémité désolante qu'on nous entraîne.

On nous a enlevé nos enfants en invoquant la raison d'Etat, et aussitôt la liberté du père de famille et son autorité de droit naturel ont disparu. On a appliqué la raison d'Etat sous la forme du décret, en l'absence de toute loi, et aussitôt les droits du citoyen, le droit d'associations ont été foulés aux pieds. Toutes les fois que, dans nos assemblées, on veut attenter aux libertés publiques, au droit sacré de la propriété, on invoque la raison d'Etat, c'est-à-dire un prétexte pour suppléer à l'absence de toute raison. C'est encore l'omnipotence de l'Etat qu'on a fait intervenir dans la polémique, soulevée à l'occasion des conventions arrêtées entre le ministère et les compagnies de chemins de fer. Les partisans du monopole de l'Etat, ne se préoccupant pas des avantages incontestables que l'exécution des grands travaux par l'industrie privée, doit assurer à chaque citoyen et au pays tout entier, les yeux sur les conséquences désastreuses qu'entraînerait, pour le trésor et pour le public, cette même exécution abandonnée aux agents de l'Etat, oublient les conditions déplorable dans lesquelles se trouvent les voies ferrées exploitées par le gouvernement ! Toutes ces considérations leur importe peu ! C'est le rachat qu'ils réclament ! Il faut que les compagnies soient dépouillées, que la compagnie d'Orléans soit dévorée ! Que l'industrie privée soit arrêtée dans son espoir et son développement ! Il faut que la Théorie Césarienne de l'omnipotence de l'Etat, l'emporte ! Il n'en sera pas ainsi !... Nous sommes sur une pente fatale, nous le reconnaissons ; mais nous croyons que le simple bon sens n'a pas entièrement disparu et qu'il prendra sa place au milieu de tant de raisons égarées ou perverties.

AMÉDÉE POUJOL.

BUSTE DU GÉNÉRAL DE CHARETTE.

Notre camarade M. L. P. Hébert, artiste si bien connu, vient de terminer le buste du général de Charette ; cette œuvre d'art que nous avons admirée dans les ateliers du sculpteur, est aujourd'hui en vente chez MM. Cadieux et Derome, libraires, rue Notre Dame, pour \$1.50.

Tous les camarades et les admirateurs du général attendaient depuis quelques mois déjà que l'œuvre fut achevée, pour s'en procurer une copie. Nos félicitations à M. Hébert qui a si bien réussi à rendre l'attitude et la ressemblance de l'ancien Lt. Colonel des Zouaves Pontificaux.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous accusons réception du *Lexique de la langue iroquoise, avec notes et appendices*, par M. J. A. Cuoq, prêtre du séminaire de St. Sulpice, à Montréal.

Ce livre est divisé en quatre parties :

- 1ère. Racines iroquoises avec supplément ;
- 2e. Dérivés et composés ;
- 3e. Notes supplémentaires ;
- 4e. Appendices.

Le tout forme un dictionnaire de plus de 7000 mots, et peut servir d'un premier supplément aux précédents ouvrages du même auteur sur la langue iroquoise.

Nous ne sommes pas en état de juger ce livre ; mais nous n'hésitons pas à affirmer qu'il a dû coûter une somme énorme d'études, de recherches et de patience à son auteur. M. l'abbé Cuoq a déjà écrit plusieurs ouvrages sur la langue iroquoise. Son talent et sa science sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge. Nul doute que le nouvel ouvrage auquel il a consacré ses veilles n'augmente encore sa réputation. Ce livre ne sera pas seulement utile aux philologues, il est écrit d'un style simple, naturel et sans prétention et il est de nature à intéresser les lecteurs, non-seulement en Canada, mais encore à l'étranger.

En outre, les *Notes supplémentaires* et les *Appendices* renferment des aperçus nouveaux tant pour l'histoire du Canada, que sous plusieurs autres points de vue.

L'ouvrage sort des ateliers d'imprimerie de J. Chapleau & Fils, Imprimeurs-Éditeurs, 31 rue Cotté, Montréal, et fait honneur à cet établissement déjà si avantageusement connu du public.

Prix de l'ouvrage.....\$2.00
Adressez-vous à l'éditeur ci-dessus.

NECROLOGIE.

On annonce la mort de M. le docteur Pusey, connu en Angleterre par ses écrits et ses discussions théologiques ; du R. P. Louis Challet, des Pères de Chavagnes, ancien zouave pontifical ; de M. James Lysaght Finigan, ancien zouave pontifical, qui représentait Clare (Irlande) au parlement anglais ; de M. Besset, président au tribunal civil de Montpellier, qui a prononcé une condamnation aussi juste que sévère contre Léo Taxil, l'ignoble insulteur du saint pape Pie IX le grand ; de Mme la comtesse d'Héliand, née Pauline de Quatre-Barbes ; de M. Désiré Robert, une célébrité de l'escrime ; de lord North, doyen de la pairie anglaise ; de Mme la comtesse de Tramecourt, née de Clermont-Tonnerre ; de M. Paul Giacconetti, le plus fécond des dramaturges italiens.